

Mémoire soumis au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes par des membres du Groupe de défense des politiques humanitaires

Le Groupe de défense des politiques humanitaires (GDPH) est un groupe de travail composé de multiples organismes qui s'efforcent de faciliter la coordination, la discussion et la consultation, tant au sein du secteur humanitaire qu'avec Affaires mondiales Canada (AMC), au sujet de priorités et de défis partagés concernant la politique et la défense des questions humanitaires.

Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) assure la coordination du GDPH.

Faisant partie des principales organisations de la société civile du Canada qui travaillent avec le gouvernement canadien et d'autres partenaires dans le cadre d'interventions humanitaires à l'échelle mondiale, nous saluons la décision du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes d'étudier la situation en Somalie, au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo (RDC). Nous avons préparé le présent mémoire afin de cerner les principaux éléments contextuels et de soumettre nos recommandations pour examen par le Comité. Le présent mémoire a pour but de mettre en relief les domaines d'intérêts communs et les priorités de l'ensemble de la communauté humanitaire. Il se veut un complément, et non un substitut, aux mémoires soumis par des organisations individuelles.

Les membres du Groupe de défense des politiques humanitaires accueilleraient favorablement la possibilité d'approfondir les éléments ci-dessous dans le cadre d'un témoignage en personne devant le Comité.

Recommandations

1. Le gouvernement du Canada devrait maintenir les niveaux d'aide humanitaire en Somalie, au Soudan du Sud et en RDC, et envisager sérieusement d'accroître ces niveaux.
2. Le gouvernement du Canada devrait être guidé selon chaque contexte par des évaluations des besoins et de la vulnérabilité qui tiennent compte des impacts différenciés des crises sur les populations en fonction du sexe, de l'âge, de l'invalidité et de l'affiliation ethnique ou religieuse, entre autres facteurs. Ces évaluations devraient également tenir compte de la façon dont les investissements fondés sur les besoins peuvent maximiser les effets à long terme. Par exemple, la double discrimination fondée sur l'âge et le sexe fait en sorte que les adolescentes figurent parmi

les populations les plus vulnérables du monde. Et pourtant, les preuves démontrent que lorsque des adolescentes sont éduquées, en bonne santé, en sécurité et autonomes, elles transforment non seulement leurs vies, mais celles de leurs familles et de leurs communautés.

3. Le gouvernement du Canada devrait avoir recours à une variété de modalités d'intervention adaptées à ces contextes, allant des mécanismes d'intervention rapides à des interventions flexibles pluriannuelles, et s'efforcer d'accélérer le processus d'approbation des interventions humanitaires, avec comme objectif un délai de moins de cinq mois.
4. Le gouvernement du Canada devrait accorder la priorité aux programmes qui transforment les relations entre les sexes, conformément à la Politique d'aide internationale féministe, notamment en incluant les femmes et les filles et en les faisant participer au processus décisionnel, en finançant des initiatives qui visent à prévenir la violence sexuelle et sexospécifique, et en fournissant des services de santé de première nécessité, y compris des renseignements et des services complets sur la santé et les droits sexuels et reproductifs.
5. Le gouvernement du Canada doit s'appuyer sur son leadership multilatéral en matière de protection et de promotion des droits des enfants, par l'intermédiaire d'initiatives comme les *Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats* et la *Déclaration de Charlevoix sur l'éducation de qualité pour les filles, les adolescentes et les femmes dans les pays en développement du G7*. Il lui faut notamment accorder la priorité à la poursuite des auteurs des crimes commis contre des enfants; faire en sorte que la protection des enfants soit financée comme il se doit dans le cadre des interventions humanitaires, des opérations de maintien de la paix et des efforts de reconstruction post-conflit, notamment en prévoyant un accès à des espaces sûrs et appropriés à leur âge; financer des programmes qui ciblent les obstacles à l'éducation et les éléments qui favorisent les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés; et contribuer à la surveillance des droits des enfants et à la présentation de rapports dans le cadre des missions des Nations Unies.
6. Le gouvernement du Canada devrait être guidé par le principe voulant que les interventions soient « aussi locales que possible et aussi internationales que nécessaire ». Il faut ainsi développer les capacités des intervenants locaux et accroître le soutien aux organisations locales, nationales ou régionales, notamment en incluant les organisations de défense des droits des femmes et les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui continuent d'intervenir lorsque les organisations internationales ne peuvent avoir accès aux régions touchées. Les interventions en espèces sont une autre façon d'habiliter les populations locales et de renforcer leur dignité.
7. Le gouvernement du Canada devrait recourir à ses atouts diplomatiques pour protéger et promouvoir l'accès à l'aide humanitaire dans les régions touchées par des crises prolongées. Ces mesures doivent notamment soutenir les actions collectives des intervenants humanitaires et de la communauté de donateurs afin de surmonter les problèmes systémiques d'accès, de soutenir les négociations locales concernant l'accès et de renforcer les capacités de gestion des risques des partenaires locaux.

8. Le gouvernement du Canada devrait accorder son soutien à la tenue d'élections libres, justes, crédibles et démocratiques; à des accords de paix inclusifs; à une réforme du secteur de la sécurité; à des initiatives ayant pour but de lutter contre la corruption et contre les autres facteurs économiques à l'origine des conflits; et à la bonne gouvernance aux niveaux local, national et régional qui pourrait aider à éviter de graves crises humanitaires. Les crises humanitaires exigent des solutions politiques.

Principaux éléments contextuels

- Le contexte humanitaire continue de se détériorer au sein des trois pays. De multiples crises déstabilisantes voient le jour de façon séquentielle ou en parallèle, y compris les conflits armés qui se prolongent, l'insécurité alimentaire, les épidémies comme le choléra et l'Ebola, les taux élevés de violence sexuelle et sexospécifique, les catastrophes graves comme les inondations, et la criminalité engendrée par des économies en perte de vitesse ou inexistantes.
- Mais, même dans un tel contexte d'instabilité, les organisations humanitaires canadiennes assurent une présence importante au sein des trois pays, s'appuyant bien souvent sur des partenariats locaux de longue date. Par exemple, la Croix-Rouge canadienne a établi avec la Croix-Rouge de la RDC un partenariat qui leur permet d'intensifier leurs programmes pour répondre à la récente épidémie d'Ebola dans la province de l'Équateur. Elle s'est aussi associée avec le Croissant-Rouge somalien pour créer une capacité d'intervention en prévision des épidémies de choléra.
- Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDIP) augmente, exerçant des pressions additionnelles sur les populations locales ou voisines qui les accueillent. La RDC est le pays qui compte le plus grand nombre de PDIP de l'Afrique. La crise de déplacement du Soudan du Sud est la plus importante en Afrique et la troisième en importance dans le monde; près de 90 % de ces personnes déplacées seraient des femmes et des enfants.
- Ces pays continuent de recevoir un soutien inadéquat de la part de la communauté internationale. L'intérêt et le soutien du public à l'égard de ces crises qui se prolongent ont tendance à diminuer, et il est difficile d'obtenir du financement souple et à long terme par l'entremise des voies philanthropiques. Pour ces raisons, le soutien des donateurs nationaux est crucial. Et pourtant, au milieu de l'année 2018, le Plan d'intervention humanitaire pour la RDC était financé à 21 % seulement, et l'appel humanitaire annuel pour le Soudan du Sud n'avait obtenu que 41 % des fonds requis.
- On a un besoin urgent de soutien en matière de nutrition et de sécurité alimentaire dans ces trois pays. Les taux de malnutrition en Somalie demeurent parmi les pires du monde; on prévoit que près d'un million d'enfants de moins de cinq ans souffriront de malnutrition sévère en 2019. Au Soudan du Sud, un rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire publié en septembre 2018 estimait que 6,1 millions de personnes (plus de la moitié de la population) faisaient face à une grave insécurité alimentaire attribuable à une crise ou à une urgence, ce qui constitue une augmentation de 60 % par rapport à 2017.

- Les trois pays affichent des niveaux alarmants de violations graves à l’endroit des enfants touchés par les conflits, y compris les meurtres, les mutilations, les enlèvements, les viols et autres violences sexuelles, le recrutement forcé et l’emploi par des groupes armés. Cette situation démontre l’échec de la communauté internationale à protéger les garçons et des filles les plus vulnérables du monde contre la violence extrême, les souffrances, l’exploitation et les mauvais traitements.
- Au moins 2,2 millions d’enfants d’âge scolaire ne fréquenteraient pas l’école au Soudan du Sud, et ce nombre a augmenté au cours des dernières années. Les filles sont plus susceptibles que les garçons d’être exclues de l’éducation – dans certaines parties du Soudan du Sud, plus de 75 % des filles en âge de fréquenter l’école primaire ne sont pas scolarisées. Des centaines d’écoles ont été attaquées dans les trois pays, mais surtout en RDC, et des milliers d’enfants ont été recrutés ou utilisés par des groupes armés.
- La violence sexuelle et sexospécifique (VSS) menace gravement la protection et le bien-être des femmes et des enfants. Au Soudan du Sud, jusqu’à 65 % des femmes et des filles ont subi une forme ou une autre de violence physique ou sexuelle au cours de leur vie. Le risque de mariages d’enfants, de mariages précoces et de mariages forcés demeure constant en raison des conflits et de la crise économique. L’insécurité alimentaire sévère et les crises économiques obligent les femmes et les filles à marcher toujours plus loin pour se procurer de la nourriture, du bois de chauffage et d’autres éléments nécessaires à leur survie, ce qui les expose à un risque plus grand de viol, d’enlèvement à des fins d’esclavage sexuel et à d’autres formes de violence sexuelle et sexospécifique. En RDC, la violence sexuelle à l’endroit des femmes, des filles, des hommes et des garçons qui se trouvent dans les zones de conflit est exacerbée par l’impunité des chefs de guerre et des groupes de milices qui contrôlent les villages.
- Les conflits en cours et l’insécurité contribuent aux situations de crises prolongées qui ne se résoudront pas rapidement, ce qui entraîne des risques pour les populations locales et les travailleurs humanitaires qui tentent de les soutenir et de les aider. La prestation d’aide humanitaire dans les zones les plus fragiles des trois pays est limitée par l’instabilité de l’environnement opérationnel. Au Soudan du Sud, par exemple, les travailleurs humanitaires sont exposés à des risques de fusillades et d’attaques diverses, de détention, de pillage et de vandalisme de la propriété de l’organisme humanitaire, à un refus d’accès au moyen de barrages routiers, à des menaces et à du harcèlement. La grande majorité des travailleurs humanitaires qui sont victimes de violence dans des contextes humanitaires sont des employés nationaux.

